Envoyé en préfecture le 15/07/2026
Reçu en préfecture le 15/07/2026
Publié le
ID : 022-212201404-20260702-1402648-DE

CONSEIL MUNICIPAL
de la COMMUNE DE LA MALHOURE
Séance du 02 juillet 2026 à 20 h 00.

L'an deux mil vingt-six, le 02 juillet, à 20 heures 00, le Conseil municipal s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Valérie MORFOUASSE.

Date de convocation : 19/06/2026

Membres présents : BAUDET Aurore, BURLOT Marion, CAMPO FERNANDEZ Paula, CARDIN Joël, CHARLET Xavier, CORBEL Pascale, KERAMBRUN Tanguy, LEDAIN Catherine, LE TEXIER Jacques, MONZ Fabienne, MORFOUASSE Valérie, RAKOTOVAOMALALA Loïs, SOULABAILLE Alban,

Absents excusés : Julien MOLITOR
Absents ayant donné pouvoir : Céline ROUXEL
Le nombre de conseillers en exercice est de : 15
Présents : 13
Votants : 14

Secrétaire de séance : Fabienne MONZ

1402648

Objet : 7.1 – Décision modificative budget commune

L'étude pour la rénovation de l'église (annonce appel d'offre) inscrite au budget 2021 de la commune a été suivie de travaux. Il convient d'ouvrir des crédits au chapitre 041 en dépenses et en recettes d'investissement.

Recettes d'investissement :
2033-041 : 743.42€
Dépenses d'investissement :
21318-041 : 743.42€

Le conseil, à l'unanimité

- **APPROUVE** cette décision modificative du budget commune
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer tout document relatif à cette affaire

Fait et délibéré à LA MALHOURE,
Lesdits jours, mois et an
Pour copie conforme, le 02 juillet 2026
Le Maire,
Valérie MORFOUASSE

MAIRIE DE LA MALHOURE
Côtes d'Armor

Mme le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de son acte. La présente délibération peut faire l'objet d'un recours en excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes (3, Contour de la Motte – 35044 RENNES) ou par application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou de sa notification.